



Demande d'homologation pour une formation des animateurs (cycles A – F)

Nature de la présente demande :

- ☐ Première demande d'homologation
- ☐ Renouvellement d'homologation (à introduire tous les 5 ans après l'accord **initial**)
- ☐ Changement administratif (1^{ère} partie)

La présente demande est faite sur base des dispositions de [l'article 9 du règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2009](#) sur la jeunesse portant sur l'organisation des formations des animateurs. L'approbation du contenu de cette demande est indispensable pour permettre l'organisation et la modération des dites formations. L'accord donné par le ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions confère à l'organisme de formation le droit de délivrer des certificats et de solliciter, auprès du Service national de la jeunesse (SNJ), des brevets d'animateur issus de sa formation reconnue.

Le(s) responsables(s) de la formation transmet(tent) la présente demande dûment remplie aux représentants du Ministère ayant la Jeunesse dans ces attributions, à savoir du SNJ par voie électronique cocofo@snj.lu par courrier postal (Service national de la jeunesse c/o Cocofo B.P. 707 L-2017 Luxembourg), ceci au plus tard **un mois avant la date** de la prochaine réunion de la commission consultative (pour les dates des réunions, veuillez prendre contact avec le SNJ). La date de présentation sera communiquée par le SNJ à l'organisme de formation après la remise du dossier de demande (cf. page 5).

Obligations de l'organisme de formation après l'accord à la demande / au renouvellement d'homologation

- Organiser et tenir la formation conformément à l'homologation accordée.
- Fournir à leurs formateurs une plateforme d'échange interne (obligations des formateurs, rappel de la philosophie de l'organisme, collecte des données des différentes formations qui ont eu lieu).
- S'assurer que les candidats remplissent les prérequis nécessaires avant toute formation, en vérifiant l'ensemble des éléments de leur parcours (brevets, certificats, diplômes, etc.).
- Fournir aux représentants du SNJ une liste complète et exacte des candidats ayant terminé toutes les parties de leur formation, ceci avant chaque remise de brevets.

Informations essentielles

- Pour être éligible à l'homologation, l'organisme de formation doit disposer d'au moins un formateur titulaire du [brevet F](#) ou collaborer avec un formateur externe titulaire du brevet F.
- Les demandes d'homologation et renouvellements de formation des animateurs sont à présenter à la commission consultative compétente. Chaque cycle de formation (allant de A à F) doit faire l'objet d'une demande d'homologation séparée. Les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte.
- Toute modification concernant l'organisme de formation est à signaler par le biais de ce document au SNJ. Les changements administratifs ne doivent pas être présentés devant la commission, sauf si cela est jugé nécessaire (par exemple, en cas de changement d'organisme formateur). Les modifications de données purement administratives peuvent également être effectuées directement dans la partie correspondante du document.

1^{ère} partie : Données générales sur l'organisme de formation

Dénomination et coordonnées de l'organisme de formation
Dénomination ¹ :
Statut légal :
Adresse, numéro :
Code postal :
Pays :
Courte description et présentation de l'organisme de formation :
En cas d'une demande de renouvellement :
Date de la première demande (accord initial) :
Coordonnées du responsable de formation :
Nom(s) :
Prénom(s) :
E-Mail :
Téléphone :

¹ L'organisme de formation est considéré comme porteur de la présente homologation. La dénomination choisie sera utilisée (p.ex. lors de la création de documents) jusqu'à la soumission d'une nouvelle demande ou de renouvellement d'homologation.

2^{ème} partie : La formation des animateurs

Si l'organisme aimerait proposer plusieurs formations des animateurs, veuillez remplir un formulaire pour chaque cycle de formation.

Formation dispensée	
Notre organisme de formation souhaite offrir le cycle de formation suivante, conforme au règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse (nous vous prions vérifier que votre formation correspond aux dispositions retenues dans le règlement mentionné ci-dessus) :	
☐ Cycle A (Animateur A, ≥ 15 ans)	☐ Cycle D (Animateur spécialisé, ≥ 17 ans)
☐ Cycle B (Animateur B, ≥ 16 ans)	☐ Cycle E (Responsable de colonies, ≥ 18 ans)
☐ Cycle C (Animateur C, ≥ 17 ans)	☐ Cycle F (Formateur, ≥ 18 ans)
Dénomination exacte de la formation : <i>Veuillez indiquer le nom de la formation. Pour les formations des cycles D et E, veuillez préciser de quelle spécialisation il s'agit.</i>	
La formation sera proposée à partir de :	
Objectifs de la formation <i>Veuillez expliquer brièvement les objectifs : préparation à intervenir dans quel type de structure, dans quel domaine, dans quel contexte et auprès de quel public cible l'animateur sera actif.</i>	
Structure du cycle de formation <i>Veuillez noter la composition de la formation (1 heure de formation = 1 unité de formation; 1 heure de partie pratique = 1/2 unité de formation). p.ex. 2 weekends à 15 UF, 1 semaine de formation à 70 UF, stage pratique de 4 jours à 10 UF).</i>	

Partie théorique : Contenus de la formation

Veillez énumérer les principaux sujets proposés en précisant la pondération des unités de formation y dédiées à leur domaine (p.ex. 5 UF (Unités de Formation) bosses et bobos, prévention des risques).

Domaines : 1. Cadre général ; 2. Prévention des risques ; 3. Responsabilités ; 4. Animation ; 5. Coordination

Matériels didactiques utilisés lors de la formation

p.ex.: Série des dossiers de l'animateur, ...

Est-ce que la <u>partie théorique</u> de la formation est proposée en collaboration avec des intervenants externes ?
☐ oui ☐ non
Si oui, veuillez indiquer les acteurs qui proposent la partie théorique de la formation, en précisant les sujets abordés par chacune d'elles.
Est-ce que la mise en œuvre de la <u>partie pratique</u> est assurée par une structure externe, distincte de l'organisme formateur principal ?
☐ oui ☐ oui, en partie ☐ non
Veuillez indiquer le format prévu de la partie pratique, en précisant les conditions ainsi que les éventuelles collaborations.

Documents à joindre au présent formulaire
Programme détaillé de formation
Brevets ou certificats d'équivalences du/de formateur(s)

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que toutes les informations renseignées dans le présent document sont exactes.

Je m'engage à informer sans délai le ministre de toute modification relative aux informations fournies dans le présent formulaire.

Je m'engage à respecter les dispositions de l'article 9 du règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse fixant les modalités pour l'accord d'obtention d'une homologation et

- d'assurer le bon fonctionnement et la tenue des formations pour lesquelles l'homologation a été demandé ;
- de disposer de matériels techniques et pédagogiques nécessaires aux formations pour lesquelles l'homologation a été demandé ;
- de disposer d'un nombre suffisant de formateurs qualifiés pour la conduite satisfaisante des formations qu'il organise ;
- de transmettre annuellement aux représentants du SNJ une liste complète et exacte des candidats ayant terminé toutes les parties de leur formation, ceci avant chaque remise de brevets².

Date :

Nom et prénom du signataire

Fonction / Titre

Signature (et tampon) ³

² Pour plus de détails, veuillez consulter le « Guide HOW-TO Brevets ».

³ Il appartient à chaque organisme formateur de déterminer en interne la personne habilitée à apposer une signature officielle.

Réservé à l'administration / au service ayant la jeunesse dans ses attributions

Date de présentation de la présente demande d'homologation :
Date et lieu de l'approbation de la présente homologation :
Signature du représentant du service ayant la jeunesse dans ses attributions :